



Mairie de
Bretteville-sur-Odon

Amenagement, Fourniture et pose de jeux d'enfants : Stade rue de l'Aiguillon
et parc de l'Odon Avenue des Canadiens.



Fourniture et pose de jeux d'enfants et d'équipements sportifs
de proximité pour le compte de BRETTEVILLE SUR ODON



R.C.
REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limites de réception des offres
Jeudi 28 novembre 2024 12h00

SOMMAIRE

- 1 Maitre d’Ouvrage**
- 2 Objet étendu à la consultation**
 - 2.1 Objet.**
 - 2.2 Mode passation**
 - 2.3 Type de contrat**
 - 2.4 Nomenclature**
 - 2.5 Délais d’exécution**
- 3 Conditions de la consultation**
 - 3.1 Délais de validation**
 - 3.2 Mode de consultation**
 - 3.3 Variante**
 - 3.4 Maitrise d’œuvre**
- 4 Contenu du dossier de consultation**
- 5 Présentation des candidatures d’offres**
 - 5.1 Documents à produire**
- 6 Conditions d’envoi ou de remise des plis**
 - 6.1 Dossier de consultation dématérialisé**
 - 6.2 Remise de l’offre**
- 7 Examen des candidatures et des offres.**
 - 7.1 Sélection des candidatures**
 - 7.2 Jugement des offres**
 - 7.3 Suite à donner à la consultation**
 - 7.4 Visite sur sites**
- 8 Renseignements complémentaires.**
 - 8.1 Adresse complémentaire et point de contact**
 - 8.2 Procédures de recours**

1. - MAITRE DE L'OUVRAGE

Commune de Bretteville sur Odon

2 avenue de Woodbury

BP 41

14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Téléphone : 02.31.29.19.90

Mail : mairie@brettevillesurodon.fr

2. - Objet et étendu de la consultation

2.1 Objet

La présente consultation concerne la fourniture et pose de jeux d'enfants et d'équipement sportifs de proximité pour le compte de la commune de BRETTEVILLE-SUR-ODON

- Stade rue de l'Aiguillon



- Parc de l'Odon Avenue des Canadiens



2.2 Mode de passation

Règlement de Consultation : fourniture et pose de jeux d'enfants et d'équipement sportifs de proximité pour la commune de Bretteville sur Odon 14760

Marché N° 2024/10-

3 -

Marché public de la fourniture et pose de jeux d'enfants et d'équipement sportifs de proximité pour le compte de la commune de BRETTEVILLE-SUR-ODON
La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 212-2, R 212-2 1° à R2161-5 du Code de la commande publique.

2.3 Type de contrat

Marché public en procédure adapté

2.4 Nomenclature

Code principal	Description	Code suppl.1	Code suppl.2	Code suppl.3
43325000-7	Equipement de parcs et de terrains de jeux			

2.5 Délais d'exécution du marché

Durée d'exécution du marché : 4 semaines

3. - Condition de la consultation

3.1 - Le délais de validation des offres

Il est fixé à 4 mois (quatre) à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Mode de consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 Modifié par décret n°2021-357 du 30 mars 2021 – art.1

3.3 - Variante

Aucune variante

3.4 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

Commune de Bretteville sur Odon

2 avenue de Woodbury

BP 41

14760 BRETTEVILLE SUR ODON

Téléphone : 02.31.29.19.90

Mail : mairie@brettevillesurodon.fr

4. - CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises DCE contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- l'acte d'engagement et ses éventuelles annexes,
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses éventuelles annexes ;
- le calendrier prévisionnel des travaux qui sera remplacé par le calendrier détaillé d'exécution à l'issu de la période de préparation ;
- les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP);
- les plans généraux et les plans techniques ainsi que pièces écrites suivant annexe 2 du CCAP

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Règlement de Consultation : fourniture et pose de jeux d'enfants et d'équipement sportifs de proximité pour la commune de Bretteville sur Odon 14760

Marché N° 2024/10-

4 -

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

5. - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis

5.1 – document à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :
Pièces de la candidature telles que prévu aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143.3 et R. 2143.4 du Code de la commande public.

6. Condition d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 – Dossier de consultation dématérialisé

Un exemplaire du dossier de consultation est téléchargeable sur le site :
<https://demat.centraledesmarches.com/7075022>

6.2 - Remise de l'offre

Les offres seront transmises par voie dématérialisée sur le site :
<https://demat.centraledesmarches.com/7075022>

7. Examen des candidatures et des offres.

7.1 – Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 – jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R. 2152.2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
----------	-------------

1- Prix des prestations	40.00
2- Qualité du service après-vente (délais de livraison des pièces détachées, simplicité de remplacement des pièces détachées, service technico-commercial dédié, catalogue informatisé, facilité d'utilisation du catalogue de pièces détachées)	12.00
3- Qualités esthétiques et fonctionnelles	16.00
3.1- diversité de la gamme (quantité, choix, adaptation au public handicapé)	10.00
3.2 – Etendu de la gamme (tranches d'âge)	3.00
3.3 – Design, esthétique, innovation, (formes, couleurs, fonctions ludiques et matériaux)	3.00
4 – Dualités techniques des produits (qualité-finition-solidité- des matériaux et produits, qualité du processus de fabrication, modes de fixation, garanties supplémentaires)	22.00
5 – Performance en matière de développement Durable	10.00
5.1 - Démarche globale de l'entreprise en faveur de l'environnement, management environnemental de la fabrication	6.00
5.2 – Management environnemental de la pose des équipements	4.00

Le jugement du critère « prix des prestations » tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins disante. L'offre la moins disante obtiendra la note maximale et la note des autres candidats sera obtenue par application de la formule suivante.

Note de l'offre A = (Montant de l'offre la moins disante * Pondération) / Montant de l'offre A

Le jugement des critères 2, 3 et 4 se fera sur la base du mémoire technique que le candidat devra obligatoirement fournir ainsi que le catalogues illustrés, fiches techniques et certificats de conformité des produits proposés.

Le jugement du critère 5 se fera sur la base du cadre de réponse développement durable que le candidat devra obligatoirement fournir.

Les éléments seront appréciés en appliquant aux points maximums de chaque élément d'appréciation le coefficient suivant :

- Très satisfaisant : 1.00
- Satisfaisant : 0.75
- Moyennement satisfaisant : 0.50
- Peu satisfaisant : 0.25
- Insatisfaisant : 0.00

Le sommes des notes pondérées pour l'ensemble des critères permettra d'établir le classement final de l'ensemble des offres reçu.

7.3 – Suite à donner à la consultation

Les offres les mieux classées seront retenues à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

7.4 – Visite sur sites

Une visite sur site est obligatoire.

Les rendez-vous sont à prendre auprès de la maîtrise d'ouvrage :
Mr. Driss LHAMRI Responsable des services techniques de Bretteville sur Odon
mail : d.lhamri@brettevillesurodon.fr
02 31 29 19 96
06 72 28 92 27
2 avenue Woodbury,
BRETTEVILLE-SUR-ODON 14 760

Il sera remis une attestation que les entreprises devront joindre à leur proposition.

8 – Renseignements complémentaires

8.1 – Adresse Supplémentaires et point de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 – Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Caen
3-5 Rue Arthur le Duc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L 551-1 à L551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendu publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffier du Tribunal Administratif de Caen
BP 25086
14000 CAEN CAEDEX 4

Commune de
Bretteville sur Odon

Fourniture et pose de jeux d'enfants et
d'équipements sportifs

Attestation de visite

Je soussigné(e) (nom et qualité) M.....

....., représentant l'entreprise

..... Atteste s'être rendu sur place afin de prendre
connaissance des lieux et de l'importance de l'objet du marché.

A....., le.....

(cachet et signature)

RAPPEL

Document à remettre impérativement à l'appui de l'offre